



## Principales décisions du Conseil Municipal du 19 Mai 2022

- **TELEPHONIE**

Une réflexion est en cours pour moderniser l'installation téléphonique de la mairie devenue obsolète. L'ensemble des matériels doit être renouvelé pour un « tout numérique » avec également le raccordement au réseau de fibre optique. Trois devis d'entreprises spécialisées ont été reçus, avec une approche technique différente ne favorisant pas la comparaison, et de nouveaux rendez-vous sur site vont avoir lieu afin d'arrêter rapidement un choix. Le Syndicat de l'Eau, concerné, va être mis dans la boucle.

- **VENTE DE LA PROPRIETE GAILLARD**

Le Maire Jean-Claude Besseau informe le conseil municipal d'une opportunité d'achat du hangar et du terrain attenant à la salle du foyer rural ainsi que de la parcelle bordant la voie ferrée située en face.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une proposition d'offre d'achat.

- **ESTIMATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE**

Ce bâtiment de 200 m<sup>2</sup> habitables sur 3 niveaux, estimé à 95 000 € par les Domaines et mis en vente à 110 000 € frais inclus, n'a pas trouvé preneur auprès des agences immobilières.

Des travaux d'aménagement étant nécessaires pour l'éventuel acheteur et un contact intéressant ayant été pris, le Maire propose une révision du prix à 80 000 € net vendeur sur conseil d'une agence locale.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour cette révision prix.

- **ECLAIRAGE PUBLIC**

A des fins d'économie d'énergie et d'adaptation aux saisons et aux besoins réels, Le Maire propose de couper l'éclairage public le matin du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Août et le soir à 22H sauf en Juillet-Août.

Une délibération devra être prise avec affichage des nouveaux horaires.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

- **EMBAUCHE D'UN SAISONNIER**

Pour pallier le surcroît de travail saisonnier et les congés du service technique, une personne va être embauchée en renfort du 1<sup>er</sup> Juin au 31 Août à 35 heures par semaine.

- **ORDURES MENAGERES**

En prévision du passage, au plus tard en 2026, à la Redevance Incitative à l'échelle intercommunale, une réflexion devra être menée sur les points de collecte et tournées de ramassage afin d'optimiser l'ensemble du service.

- **APPROBATION des STATUTS DU SYNDICAT des EAUX de ROSIERS MONTAGNAC**



## MAIRIE DE MONTAGNAC-SUR-DOUSTRE (19300)

Cette validation est l'aboutissement d'une évolution importante du désormais Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Doustre-Luzège-Ventadour. Celle-ci porte donc sur un changement de nom, un agrandissement du territoire de compétence, et une augmentation du nombre de représentants par commune avec une 2<sup>ème</sup> vice-présidence.

Approbation à l'unanimité.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **Fleurissement** : les espaces publics des différents bourgs et villages vont être prochainement fleuris.
- **Médaille de la commune** : des propositions ont été reçues pour une fabrication envisagée prochainement.
- **Achat matériel technique** : comme prévu au budget 2022, un tracteur d'occasion vient d'être acheté avec épareuse et lame de déneigement pour un montant de 28 000 € TTC.
- **Calendrier des festivités communales** :

18 Juin	- Concert « variétés » à la salle polyvalente du bourg du Jardin
25 juin	- Feu de la St-Jean avec spectacle des enfants et animation musicale au bourg (buvette et grillades)
16 juillet	- Bal des Pompiers
23 juillet	- Marché de Producteurs de Pays avec l'accordéoniste Bernard Rual
30 et 31 juillet, 1 <sup>er</sup> août	- Fête foraine annuelle
9 Août	- Sortie nature commentée au site des cascades du Doustre (par l'office de tourisme VEM)
27 août	- Marché de Producteurs de Pays avec le duo musical Kap'Tivant (pop-rock-variétés) - Journée du Cirque au village de Marcouyeux